



Païement du passif en indivision

Par julienf76

Bonjour,

Suite au décès de mon père il y a 2 ans, je me retrouve dans une indivision composée de sa nouvelle femme et de mon frère. L'aperçu patrimonial révèle un actif évalué à environ 250k et un passif de 62k (dont 16k de pensions alimentaires jamais versées et 40k de surendettement BDF).

Nous venons de vendre la maison de ma belle-mère et je voulais savoir comment allait se passer le suite de la succession ? Le notaire reste toujours très vague sur le sujet...

Mes questions sont les suivantes : comment est répartie cette somme ? Est ce le notaire qui touche l'argent, qui paye les dettes et qui repart le solde ? Ou est ce qu'il répartie d'abord l'argent, puis les dettes, et verse le solde ?

Concernant les pensions alimentaires, le notaire m'a conseillé de les prendre de mon coté plutôt que de celui de ma belle mère pour "m'arranger" avec ma mère, et diminuer le montant du passif.

Merci pour votre retour